



Prise en charge thérapeutiques des auteurs de violences conjugales

L'ATHOBA est né en décembre 2007 et fait suite à la loi du 4 avril 2006. Originellement, le service permet, après évaluation, un travail de fond sur la prévention de la réitération des faits de violence conjugale quels qu'en soit la forme.

Les activités d'ATHOBA ont pour objectifs :

1. Permettre aux auteurs de prendre conscience des faits afin d'éviter toutes récurrences, de mieux appréhender la reconnaissance d'un comportement à changer
2. Responsabiliser les auteurs de violences conjugales face à leurs comportements
3. Créer une dynamique de changement

Cette approche a pour finalité d'une part, de confronter le sujet violent à ses représentations afin de responsabiliser pour prévenir toute récurrence, et d'autre part, de permettre aux sujets de travailler sur leurs histoires de vie et leur incapacité à pouvoir exprimer leurs émotions dans un mode de communication non violent qui respecte l'autre.

Elle se base notamment sur la reformulation du mythe de la violence masculine et sur la prise de conscience de la finalité destructrice d'une telle relation. L'intervention thérapeutique interroge sur les perceptions, les valeurs, les croyances qui supportent le recours à la violence.

ATHOBA a pour ambition de stabiliser le profil sociologique des auteurs de violences d'auteurs conjugales. L'objectif premier est d'enrayer la réitération des faits.

La procédure de prise en charge thérapeutique se fait en plusieurs temps :

1. Un temps d'évaluation psychosociale et psychologique
2. Un échange en équipe permettant la prise en charge ou la réorientation
3. La prise en charge, en individuel et/ou en groupe, avec les entretiens intermédiaires
4. La fin de prise en charge avec un entretien individuel et si besoin avec l'intervenant socio-judiciaire

Pour tous renseignements :

ATHOBA

EAO-CAD

41, place Gaston Pailhou

37000 Tours

☎ 02.47.27.28.01